

Service Juridique Unité Expertise Statutaire	n°2022-05	<b>Le complément de traitement indiciaire (CTI)</b>
---	-----------	---

Mise à jour Décembre 2022

## Textes de référence

### Code

- Code général de la fonction publique

### Lois

- 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021

### Décrets

- 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics
- 2022-717 du 27 avril 2022 relatif à la création d'une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs exerçant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public et les médecins exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux et de certains services départementaux
- *2022-728 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale (abrogé)*
- 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics
- 2022-1498 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n°2022-717 du 27 avril 2022 relatif à la création d'une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs exerçant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public

### Circulaire

- Note d'information de la DGCL du 31 mars 2021, relative à la mise en œuvre du complément de traitement indiciaire dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) créés ou gérés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics
- Note d'information de la DGCL du 10 novembre 2022, relative à l'extension du bénéfice du complément de traitement indiciaire dans la fonction publique territoriale